

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021

21-02-005

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Bilal HALHOUL, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Agnès SEJOURNET, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Thierry MARTY pouvoir à Gabi HÖPER, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Esther SCHREIBER pouvoir à Gabi HÖPER, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la ville de Libourne,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une actualisation du tableau des effectifs pour tenir compte de l'évolution des emplois municipaux et des mouvements de personnel,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet de brigadier-chef principal à la police municipale avec effet au 1^{er} janvier 2021,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique au centre technique municipal avec effet au 1^{er} janvier 2021,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique avec effet au 1^{er} février 2021 au centre technique municipal,

- la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et la création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique au centre technique municipal avec effet au 1^{er} mars 2021,

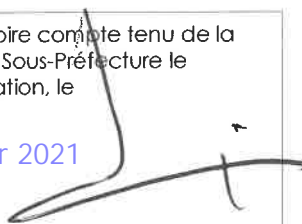
- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique 30/35^{ème} et la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique (31.50/35^{ème}) à la direction Education avec effet au 1^{er} février 2021,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique au service entretien des cimetières avec effet au 1^{er} février 2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

11 février 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

